

Pluriel interne et système morphologique du nombre en français

Hervé Curat

Volume 17, Number 1, 1988

Psychomécanique du langage

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/602612ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/602612ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (print)

1705-4591 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Curat, H. (1988). Pluriel interne et système morphologique du nombre en français. *Revue québécoise de linguistique*, 17(1), 29–52.
<https://doi.org/10.7202/602612ar>

Article abstract

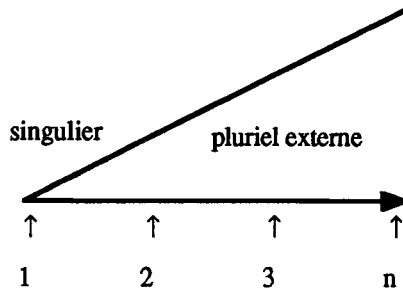
The guillaumien hypothesis of an external plural and of an internal plural tends to approximate, in this last category, the dual of ancient languages to the varied facts of modern french. The consultation of secondary sources (Meillet) leads me to contest the necessity of the internal dual/plural link, and the investigation of data leads me to a rejection of heterogeneous amalgame of french facts. Only the double plurals (*oeil, oeils/yeux*) seem to propose a truly morphological opposition revealing, upon analysis, constancy of meaning. Must we conclude that french morphology recognizes three numbers?

PLURIEL INTERNE ET SYSTÈME MORPHOLOGIQUE DU NOMBRE EN FRANÇAIS

Hervé Curat

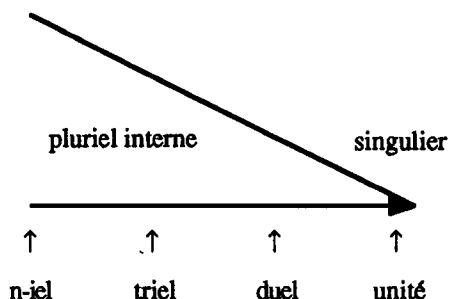
1. Définition guillaumienne du nombre

Pour G. Guillaume, la catégorie du nombre est le produit d'un double mouvement dans la pensée du locuteur: mouvement de la pluralité arithmétique (ou pluriel externe) qui, à partir de l'unité [1], et par récurrence, produit la série des nombres pluriels, soit en schéma:

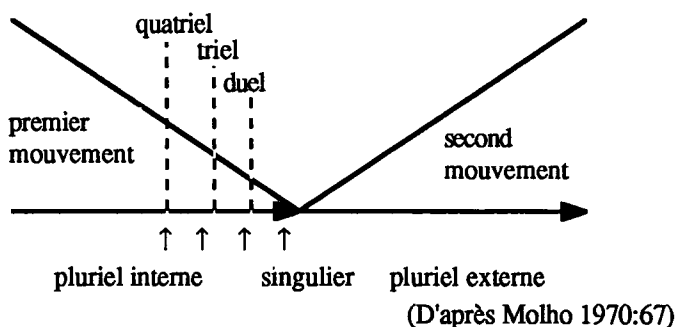


... et mouvement qui aboutit à l'unité, au singulier. Ce second mouvement, en fait le premier dans le système, s'oppose au précédent en ce que les résultats qu'il livre (quatriel, triel, duel) sont eux des pluriels «internes»; ils dénoncent que la pluralité recouvre en fait une unité:

«La pluralité interne est celle qui, sous une unité enveloppante, saisit un pluriel contenu, plus ou moins apparent. Le duel des langues anciennes est un vestige de la pluralité interne. Il consiste à saisir «deux» sous un seul regard unique. De là sa convenance avec les choses formant naturellement paire». (Guillaume, 1985:103)



Le système complet pose ainsi autour du singulier une symétrie des pluriels interne et externe:



2. Critique de l'hypothèse de Guillaume

Je ne discuterai pas les postulats neurolinguistiques sur lesquels est fondée cette explication — comme, en fait, toute explication proprement psychomécanique — d'une part parce que, n'étant pas neurolinguiste, je n'en ai pas la compétence, et d'autre part du fait que c'est l'aspect systématique (sémantique et sémiologique) de la question qui fait mon objet. Or, sur ce plan-là l'hypothèse de Guillaume, qui veut rendre compte d'une systématique propre aux langues indo-européennes anciennes, se heurte à des objections sérieuses.

Tout d'abord, le triel et *a fortiori* le quatriel ne sont attestés ni en grec ancien, ni en sanscrit, etc.¹ En grec déjà, le duel est rarissime, un archaïsme limité pour l'essentiel à des emplois idiomatiques. L'hypothèse d'autres nombres exotiques que le duel n'est pas corroborée dans les faits (du moins pour les langues indo-européennes). Meillet et Vendryes sont clairs: «La catégorie du nombre comprenait en indo-européen un singulier, un duel et un pluriel.» (1960:528). De fait, l'hypothèse d'un état ancien qui, aux trois genres, huit cas et trois nombres attestés, ajouterait deux nombres encore (triel et quatriel), faisant passer le total des formes théoriques de 72 à 120, est assez peu séduisante.

Une seconde objection est que si le duel relevait de la pluralité interne, il faudrait qu'il apparût assez systématiquement lorsqu'il est question de paires d'êtres ou d'objets complémentaires, qui forment un tout cohésif. Guillaume postule, du reste, une convenance particulière du pluriel interne «avec les choses formant naturellement une paire» (1985:103). Or, Meillet et Vendryes (1960:528) contredisent aussi cette prédiction:

«Le duel était de rigueur toutes les fois qu'il était question de deux notions. Sans doute le duel ne signifiait pas à lui seul la dualité; mais toutes les fois que l'on parlait de deux objets, soit que la dualité fût indiquée par un nom de nombre, qu'elle fût impliquée par la nature de l'objet, ou qu'elle fût connue des interlocuteurs, c'est le duel qu'on employait.»

Et ils précisent (*ibid*):

«toutefois, dans les noms d'objets ou d'organes pairs, l'emploi du duel est en grec relativement peu fréquent. Cela tient sans doute à ce que le grec tendait à limiter l'emploi du duel à la présence du nom de nombre.»

1. On pourrait être tenté de ce fait de se rabattre sur les données de l'arabe — et l'approche a été proposée. Il faut à mon avis s'en garder. Les faits grammaticaux des langues chamito-sémitiques et indo-européennes n'ont à priori rien à voir entre eux et les tentatives de Cuny pour lier les deux groupes de langues n'ont pas été très convaincantes. Il n'y a rien donc qui légitime que l'on utilise ici les données de l'arabe pour expliquer les faits grecs. Ce n'est du reste qu'avec réticence que j'introduis les duels grecs et indo-européens: il n'est pas dit que sous la conservation d'un système formel d'une langue à l'autre le même système sémantique se maintienne. La théorie guillaumienne du pluriel interne toutefois lie les faits grecs et français et ma critique, portant sur le fond de l'hypothèse, ne doit rien exclure des faits sur lesquels elle s'appuie.

Cette dernière remarque conduit à une autre objection. Une symétrie entre nombre arithmétique [deux/2] et duel devrait aboutir à ce que nom de nombre et duel soient exclusifs l'un de l'autre, chacun assumant l'un des pôles du couple antinomique pluralité externe/pluralité interne. Or, c'est justement cette prévision d'une distribution complémentaire que Meillet (1964) contredit, faisant état au contraire d'une simultanéité systématique des deux formes.

À ces trois objections fondées dans les faits s'ajoute une objection tenant à la structure même du système proposé. Le pluriel externe est signifié dans le schéma de Guillaume par une forme grammaticale unique: le pluriel sémiologique. Le pluriel interne, tel que le conçoit Guillaume, appelle au contraire une multiplicité de formes (duel, triel, quatriel), qui pourtant n'est pas infinie. Au delà d'une limite (qui en fait, en grec ancien et en indo-européen semble avoir été le duel), il n'y a plus de signe du pluriel interne. Pour exprimer le pluriel interne au delà de [2], le grec ancien et l'indo-européen ont dû faire appel à la sémiologie du singulier, qui perdait donc la capacité de discriminer pluriel interne et singulier. Le schéma de Guillaume conduit ainsi à une incohérence sémiologique: la sémiologie singulière ne présente plus aucune homogénéité de signifié, car elle vaut non seulement pour [1] mais aussi pour tout $[n > 2]$ dans la pluralité interne. Cette discordance amènerait à l'hypothèse, bien improbable, d'une homonymie des signes du pluriel:

sémantisme:	<u>pluriel interne</u>		<u>singulier</u>		<u>pluriel externe</u>
sémiologie:	singulier		duel		singulier
					pluriel

3. Modification du système des nombres

L'assimilation systématique par Guillaume du duel à un cas de pluralité interne n'est donc pas justifiée, le duel signifiant dans de nombreux cas une pluralité externe. Le duel n'est pas, *a priori*, discriminant à l'égard de l'opposition interne/externe. Signifiant la dualité il est indifférent au fait que les deux éléments forment paire, sont liés par une relation structurelle, ainsi:

«Plusieurs hymnes du Rg Veda sont tout entiers construits sur le couple de Mitra et Varuna [...] unis dans le composé au double duel *Mitravaruna*.» (Dumezil, 1975:122)

ou ne le sont pas, ainsi:

«ved. *výkṣā*, v.sl. *vlŭka*, v.att. *núxa* ne signifient pas à eux seuls «deux loups» car le duel n'exprime pas le nombre par lui-même [...] mais là où le nom de nombre est exprimé, on ne rencontre pas d'autres formes que celles du duel.» (Meillet, 1964:188)

De la même façon, le singulier et le pluriel morphologiques signifient la singularité et la pluralité, mais sont indifférents au fait que cette singularité et cette pluralité sont obtenues dans un mouvement anti-extensif (nombre interne) ou extensif (nombre externe). Il faut donc en revenir à une systématique du nombre plus traditionnelle:

sémantisme	1	2	2,3,4...n
sémiologie ancienne	singulier	duel	pluriel
sémiologie moderne	singulier	pluriel	

Est-ce à dire que la notion de pluralité interne est abandonnée, qu'il y faut renoncer? En voici pourtant un exemple: Guillaume propose souvent comme cas de duel à valeur de pluriel interne l'emploi, assez rare, de l'article *uns* pluriel en ancien français:

unes oreilles = les deux oreilles, une paire d'oreilles.

S'il n'y a pas de contre-exemple connu à l'analyse de [*un* + pluriel] comme pluriel interne (listes dans Guillaume, Leçon du 5-2-1959 et Moignet, 1973:101-102), il est toutefois faux, comme le prouvent les exemples qui suivent, repris de Moignet (ibid), que [*un* + pluriel] soit une sémiologie de duel. C'est une sémiologie de pluriel interne, indifférente à la distinction [2/n]:

uns granz dens gaunes et lais = de grandes dents jaunes et laides

uns degré = une volée de marches

4. La diversité sémiologique du pluriel interne

On a cru reconnaître des pluriels internes dans une très grande variété de structures linguistiques en français moderne. Voici ces cas, classés en fonction du nombre qu'ils portent:

A. le singulier exclusivement

- *la marmaille, la valetaille* (Furukawa, 1977:32-38, 106-116)

B. le pluriel exclusivement

- *les gens* (Furukawa, 1977: 146-148)
- *les funérailles, les noces* (Furukawa, 1977: 29-31)
- *les lunettes* (Furukawa, 1977: 116-122)
- *nous* [= *je* + *X tu* + *Y il*], *vous* [*tu* + *X tu* + *Y il*]
(Furukawa, 1977:122-125)

C. le singulier et le pluriel alternent sans différence majeure de sens.

- *masse(s), armée(s), effectif(s) population(s)* (Furukawa, 1977:125-132)
- *poil(s), cheveu(x), renard(s)* (Furukawa, 1977:133-139)
- *pantalon(s), pince(s)* (Furukawa, 1977:116-122)

D. le singulier et le pluriel coexistent sur l'axe syntagmatique, la sémiologie est conflictuelle.

- *on est malades* (Moignet, 1973: 146)
- *la plupart sont...* (Moignet, 1981: 37)

À ces cas, j'ajouterai les suivants, qui semblent aussi trahir une unité sous-jacente à la pluralité, une continuité sous la discontinuité:

- l'expression lexicale d'ensembles numériques, qui peut être un substantif (*dyade, doubleton, duo, binome, paire, couple* (M. et F.), *couplet, triade, trio, trinome, tercet*, etc.) un adjectif (*double, couplé, triple*, etc.) ou un affixe (*di-, ambi-, bi-, tri-, quadri-, penta-*, etc.). À noter que la série: *monade, simpleton, solo*,

monome, simple, mono-, uni-, lexies signifiant un ensemble d'un seul élément, ne doit pas être séparée des autres. Que l'ensemble comporte 1, 2, 3 ou n éléments, le terme est de toute façon singulier.

- les expressions canadiennes *mon vingt dollars, un bon dix minutes*, qui signifient respectivement «mon billet/ma somme de vingt dollars» et «un moment qui faisait bien dix minutes». Pour être sans doute issues de structures anglaises, ces expressions n'en sont pas moins très répandues.

- l'expression canadienne populaire *Le monde sont fous*.

- *la majorité*, quoique singulier, commande, comme *la plupart*, un accord au pluriel, mais accepte aussi un verbe singulier.

Il ressort de cette longue liste que le pluriel interne n'a nulle part une sémiologie propre, aucun signe n'étant expressément attaché à son expression. On ne peut même pas dire qu'il y ait une quelconque constante dans les signes: on y trouve des phénomènes lexicaux, suffixaux (*-aille*), préfixaux (*tri-*), ou de lexèmes (*masse, nous*); des phénomènes morphologiques de nombre (*les lunettes*); des phénomènes syntaxiques (*la plupart sont, on est malades*); des phénomènes de discordance morpho-lexicale (*un vingt minutes*).

5. La diversité sémantique de pluriel interne.

Un soupçon: que le tiroir du pluriel interne a servi de fourre-tout pour des faits fort disparates, non seulement par la forme mais aussi par le fond, et dont la seule caractéristique commune était une interférence sémantique entre singulier et pluriel, mais sans que l'on s'inquiétât de savoir si ces interférences étaient discutées dans les mêmes termes. L'étude de chaque cas étant trop longue, j'essaierai seulement de montrer que l'effet de «pluralité interne» recouvre en fait dans certains cas le jeu de facteurs très différents.

Dans les cas de sémiologie conflictuelle, le terme singulier est systématiquement support (s) tandis que le terme pluriel est apport (a). L'hiatus peut

se situer entre S.N. et S.V. (1,3,4), à l'intérieur même d'un S.N. (6) entre deux S.N. coréférents; (2) entre les deux S.N. d'un S.N. complexe (3,4,5), ou dans un S.V. (2):

1. *Le monde (s) sont fous (a)*
2. *[Nous (a),] on (s) est (s) malades (a)*
3. *La plupart (s) des gens (a) sont fous (a)*
4. *La majorité (s) [des gens (a)] sont fous (a)*
5. *Une paire (s) d'amis (a)*
6. *Un (s) vingt dollars (a)*

L'effet de pluriel *interne* naît ici du rapport entre une idée de continuité en position de support et une idée discontinue en position d'apport. Lorsque l'hiatus joue dans un S.N., l'idée support révèle le caractère formel et «filtrant» d'une *idée regardante* (*plupart, majorité, paire, un*) par rapport à l'*idée regardée* bien plus concrète, matérielle de l'apport (*gens, amis, vingt dollars*). Il s'agit bien sémantiquement d'un pluriel interne, «d'une saisie d'un pluriel contenu sous une unité enveloppante», mais il est obtenu par le biais d'une construction syntaxique de complémentation; ce n'est donc pas, comme le duel, un trait de morphologie.

Avec des termes comme *masse, armée, foule, effectif, population*, etc., la valeur de «pluralité interne» vient de ce qu'on utilise des lexèmes continus pour désigner des groupes humains, référents discontinus, que l'on fonde ainsi dans une collectivité. Le pluriel (*les armées*) ne montre pas des unités discrètes qui forment une collectivité mais un agglomérat hétérogène de collectivités. Il y a au fond la même nuance de sens entre *la population française* et *les populations françaises* qu'entre *le vin français* et *les vins français*.

La situation est retournée dans le cas de *pantalons, lunettes*, etc. où la valeur est l'inverse de celle d'un pluriel interne puisqu'on utilise une forme plurielle pour désigner un objet qui, quoique formé de deux parties symétriques, reste un objet unique: il n'y a pas «saisie d'un pluriel contenu sous une unité enveloppante». Qu'il s'agisse des singuliers *la population, le pantalon*, ou du pluriel *les lunettes*, il n'y a pas vraiment expression de la contradiction interne que l'on sent entre une continuité et une discontinuité: le lexème choisi privilégie l'un des aspects du référent au détriment de l'autre, qui n'est pas du tout signifié, et le nombre qui vient est en accord avec le point de vue privilégié. Le passage de *pantalon* au singulier, comme du reste

celui de *culotte* au pluriel, pour absurde qu'il soit au regard de l'anatomiste, manifeste seulement un changement de point de vue en l'absence d'un moyen d'expression adéquat des deux points de vue à la fois.

Dans le cas de *poil*:

7. *Ton épagneul a un/le poil serré*
8. *Ton épagneul a les/des poils serrés*
9. *Le berger allemand a un/le poil long*
10. *Le berger allemand a les/des poils longs*

L'effet de «pluriel interne» propre à (7) et (9) est indépendant de l'extensité, qui peut être étroite (7) ou large (9). Cet effet de sens est concomitant avec le singulier, mais on ne peut conclure à une relation de causalité:

11. *Pierre a un poil au nez*

Il est en réalité lié à une quatrième variable dans le S.N., l'opposition genre /individu, qui est aussi ce qui oppose:

12. *Le chimpanzé est un singe intelligent (générique)*
13. *Le chimpanzé du zoo est un singe intelligent.(individuel)*

dont nous avons montré (1985) à la suite de Martin (1981) qu'elle jouait, dans la définition du référent du syntagme, indépendamment du déterminant et de l'extensité. Elle est en outre indépendante du nombre puisque le singulier peut signifier l'unicité de l'individu (11 et 13) et le pluriel une pluralité d'espèces:

14. *Les singes sont des primates.*

Si l'on en revient maintenant à *poil*, il est visible que la concordance entre singulier et valeur générique (7 et 9) est due à ce que le générique est traité comme un massif, traitement plus fréquent, pour des raisons liées à la nature du référent, avec *poil* qu'avec *lapin* (*Il y a du lapin dans cette région*), avec *lapin* qu'avec *lion* (*?Il y a du lion dans cette région*).

Dans le cas du suffixe *-aille*, le fait que certains exemples de «pluriel interne» sont essentiellement pluriels (*épousailles*) tandis que d'autres sont essentiellement

singuliers (*valetaille, pierraille*) fait soupçonner que diverses variables entrent en jeu. Le *Dictionnaire inverse* (Julliard, 1965) et le *Dictionnaire des mots sauvages* (Rheims, 1969) nous ont livré 95 substantifs féminins en *-aille* qui se répartissent de la façon suivante:

- mots obscurs (*penaille, tondaille*) ou sans relations avec le suffixe (*braille, caille*) = 18

- mots qui semblent avoir subi une attraction marginale de la valeur péjorative et/ou collective du suffixe (*prétintaille, maille*) = 10

- mots qui relèvent du champ du suffixe *-aille*, par étymologie ou attraction (ils sont tirés de noms, de verbes, et plus rarement d'adjectifs) = 67. Ils se répartissent ainsi:

1. mots toujours pluriels (*accordailles, semailles*) = 11
2. mots désignant des inanimés (*chiffraille, limaille*) = 32
3. mots désignant des animés (*harpaille, canaille*) = 24

On observe les faits suivants:

- Les 24 termes désignant des animés ont tous une valeur péjorative (plus forte du reste pour les 20 noms d'humains que les 4 noms d'animaux) et tous fonctionnent comme des massifs (*de la flicaille = des flics*).

- 29 des 32 termes désignant des inanimés ont une valeur péjorative constante ou latente (exceptions: *taille, entreaille, entaille*). 20 fonctionnent comme des massifs (*de la boustifaille*) et 4 désignent des référents complexes (*muraille, bataille², cisaille, ripaille*). Les 8 exceptions sont d'origine verbale (*taille, entaille, intaille, entreaille, faille, godaille, touraille, trouvaille*).

- Les 11 mots toujours pluriels sont tous des inanimés, aucun n'est péjoratif. 7 représentent des activités complexes ritualisées (*fiançailles, relevailles*), 2

2. À première vue, *muraille* et *bataille* n'ont rien de péjoratif; c'est que cette valeur péjorative est latente et ne se révèle que lorsqu'on oppose des paires lexicales: *mur/muraille* (rébarbatif); *bataille/combat* (plus noble): *combat de coqs* mais *bataille de chiens*.

des outils bipartites (*morailles, tenailles*), 2 des objets complexes (*entrailles, victuailles*). Tous représentent des référents dont les éléments ne sont pas interchangeables et forment un tout complexe.

Ces diverses observations nous semblent confirmer le diagnostic de Damourette et Pichon (1911:460, note) que *-aille* est un suffixe qui signifie le massif. Utilisé pour désigner des référents discontinus, il signifie le refus du locuteur de distinguer des individus dans ce référent: il ne sépare pas les *grains* dans la *grenaille*, les *marmots* dans la *marmaille*, d'où la valeur péjorative. Utilisé pour construire le nom de référents complexes, *-aille* porte alors souvent un pluriel morphologique qui signifie l'hétérogénéité des éléments composants. Il n'y a pas contradiction car la discontinuité morphologique (pluriel) et la continuité lexicale (suffixe massif) ne jouent pas au même plan: si *les funérailles* c'est l'ensemble des rites funéraires, l'un de ces rites, l'oraison funèbre par exemple, n'en est pas pour autant *une funéraille*; c'est une partie de ce massif hétérogène que sont *les funérailles*.

On voit donc que la notion de pluriel interne recouvre au fond des effets de sens assez distincts, parce qu'ils sont livrés par des mécanismes sémantiques très différents: idée regardante d'unité d'un mot support (*une paire d'amis*) collectif (*la foule*) générique (*le renard*), massif (*la marmaille*) interférence du générique et du massif (*le poil, du renard*), pluriel des massifs et des collectifs (*les funérailles, les foules*). Parfois même, le pluriel sous-jacent ou le singulier sous-jacent ne sont pas exprimés, et la contradiction singulier/pluriel reste extra-linguistique: *les lunettes, l'armée*. Enfin, n'oublions pas que la définition du pluriel interne suppose une singularité qui recouvre, englobe une pluralité, c'est-à-dire un rapport 1/x. Si ce rapport est respecté dans *une paire d'amis, la foule, le renard* ou *la marmaille*, il est en fait renversé dans les exemples au pluriel tels *les funérailles, les foules, les lunettes* dont la forme grammaticale plurielle recouvre une continuité au niveau de la matière lexicale (*-aille*) ou du référent, ce qui implique un rapport x/1 et non 1/x.

6. Le pluriel interne morphologique.

Idéalement, pour être sûr que le phénomène linguistique que l'on considère est un pluriel interne, il faudrait qu'il soit:

1. un phénomène de morphologie;
2. en distribution complémentaire avec le singulier et le pluriel;
3. signifié par des marques sémiologiques homogènes et qui lui soient propres;
4. c'est-à-dire distinctes et de celles du singulier et de celles du pluriel externe;
5. qu'il soit lié à un signifié qui l'oppose à la fois au singulier et au pluriel externe;
6. mais aussi le distingue du collectif, du générique et du massif.

Or un pluriel interne présentant toutes ces conditions existe bel et bien en français moderne, et il a du reste été reconnu et discuté par Damourette et Pichon (1911:450-466) par Guillaume (Leçon du 7-1-1943), par Furukawa (1977:55-105) et par Moignet (1981:37). Il s'agit des pluriels à sémiologie forte, c'est-à-dire irréguliers, ou du moins qui correspondent à un modèle qui n'est plus productif comme le pluriel *yeux* par opposition au pluriel *oeils*; en d'autres mots les cas de double forme de pluriel (pluriels doubles).

Pour Hanse (1983) le pluriel rare *oeils* se rencontre dans les composés et les emplois techniques. C'est faux. Si *yeux* représente l'appareil visuel complexe qui permet chez les animaux supérieurs la vision stéréoscopique, *oeils* se rencontre toujours quand les référents ne forment pas un système, ce qui recouvre trois cas:

1. Les référents ne sont pas des organes:
les oeils d'une plante; les oeils dans le bouillon;
les oeils d'une voile; les oeils de l'imprimeur.

2. *Oeil* entre dans un mot composé ou une expression idiomatique. La lexie résultante nomme encore un référent sans rapport avec l'ophtalmologie (exemples repris de Grevisse (1975)):

oeils-de-boeuf (fenêtres); *oeils d'or* (poissons); *oeils-de-perdrix* (cors); *oeils-de-bouc* (coquillages); *oeils-de-chat* (pierres précieuses); *oeils-de-chèvre* (plantes); *oeils de serpent* (pierres précieuses).

3. Plusieurs organes de la vue isolés ne forment pas un appareil visuel:
«je compte avoir des *oeils* comme cela dans toutes les parties du service» (repris de Damourette et Pichon (1911); c.-à-d. 1 *oeil* par partie).

«Des nez qui saignent et des *oeils* au beurre noir, j'en vois souvent». (J.F.G., surveillant de collège).

Il faut bien voir que les deux formes de pluriel ne se rencontrent pas également dans l'usage. La forme forte, forme étymologique, est généralement celle que la norme sanctionne. Elle bénéficie d'un large consensus, tandis que la forme faible, forme refaite sur le singulier, est souvent marginale et rejetée par la grammaire prescriptive. Avec quelques mots toutefois, c'est la forme faible qui est la norme (*appareils*) et la forme forte (*apparaux*) marginale. Il faut donc prévoir que très souvent, selon le locuteur ou la situation d'élocution, aucune forme marginale ne sera sentie s'opposer à la forme normative et que par conséquent l'opposition des deux pluralités ne jouera pas. C'est sans doute ce qui se passe dans:

15. *Les yeux du bouillon.*

Il ne faut pas y chercher un sens distinct de:

16. *Les oeils du bouillon.*

mais seulement voir en 16 un exemple où l'opposition interne/externe a joué tandis qu'en 15, sans doute pour des raisons de niveau de langue qui empêchaient *oeils*, le locuteur ne disposait pas d'une sémiologie qui lui permît de signifier la nuance.

7. Les cas de pluriel double

Ayant écarté, après Damourette et Pichon (1911:450-451) certains cas de lexies distinctes comme *matériel(s)* et *matériau(x)* ou *bétail(s)* et *bestiau(x)*, je retiens 27 exemples de pluriels doubles, dont *oeil* déjà traité. Dans trois à peine l'opposition interne/externe ne semble pas jouer. Il s'agit de:

Bonhomme (bonshommes/bonhommes), dont le double pluriel est indirectement reconnu dans le T.L.F: «À la différence du substantif, l'adjectif a pour seul pluriel *bonhomme*» et correspond peut-être à deux lexies.

Étal (étaux/étals). Imbs (1971) et Hanse (1983) voient dans *étals* une esquivé de la confusion avec le pluriel d'*étau*.

Pal (paux/pals): Les deux formes selon Damourette et Pichon (1911) ne se sont pas spécialisées du fait de la rareté du mot.

Voici les autres cas:

Aïeul(aïeux/aïeuls). *Aïeux*, c'est les ancêtres formant un tout. *Aïeuls*, c'est les deux grand-pères dans le code civil, et c'est les ancêtres d'individus distincts dans «...des plantes issues d'aïeuls illustres.» (T.L.F.)

Ail (aulx/ails). Pour Damourette et Pichon (1911:454) *aulx* désigne différentes gousses d'ail dans une tête ou différentes têtes dans une tresse, et *ails* différentes espèces. F. James (in T.L.F.) utilise *ails* pour des plants distincts, ce qui concorde avec sa valeur de pluriel interne: «Je veux voir de petites bêtes rouges sur les choux, les ails (on dit aulx), les lys.»

Appareil (apparaux/appareils). Le T.L.F. traite *apparaux*, dont le sens est bien celui d'un pluriel interne (engins nécessaires pour faire marcher un navire, engins de gymnastique) comme une lexie distincte; mais *appareil* au singulier a aussi le sens de *palan*, et à l'article on trouve *appareil à gouverner*. Il s'agit donc d'un seul mot, et ses deux pluriels jouent sur l'opposition interne/externe.

Cérémonial (cérémoniaux/cérémonials). Un seul exemple de *cérémoniaux*, forme rare: «Dom Gueranger a, lui aussi, rédigé un *cérémonial*, dit Mlle de Garambois. Il l'a sans doute extrait, de même que celui de ses moines, des anciens *cérémoniaux* et principalement de ceux de la congrégation de Saint Maur.» (Huysmans, in T.L.F.). Il semble bien qu'il faille comprendre que le corpus des *anciens cérémoniaux* présente une certaine unité, une certaine cohésion.

Ciel (cieux/ciels). «Quand on compte les ciels, c'est-à-dire quand on passe au pluriel dans la rigueur de la définition, on forme [le pluriel de *ciel*] régulièrement en ajoutant un -s au singulier» (Jullien in Littré (1850)). Les exemples abondent au T.L.F., chez Damourette et Pichon (1911), qui montrent que *les sept cioux* forment un tout, et chez Grevisse (1975) (De Gaulle: ...«des aviateurs combattant dans tous les ciels»). *Ciel* au sens de climat fait (contre l'opinion de Grevisse et dans ses exemples même) *ciels* quand plusieurs lieux sont impliqués (*les ciels d'Italie*) et *cieux* quand on peut comprendre qu'il n'y a qu'un lieu.

Corail (coraux/corails). Dans l'enseigne «Camées, corails» Damourette et Pichon (1911:459) voient une opposition des *corails* sculptés, entités séparées sans lien entre elles, et des *coraux*, colonies arborescentes complexes d'animaux uni-cellulaires, ou morceaux détachés de ces colonies. Le T.L.F. donne *corails* au pluriel pour le serpent corail, ce qui coïncide avec la spécialisation de *corails* comme pluriel arithmétique.

Égal (égaux/égaux). *À priori*, on ne devrait pas espérer rencontrer un pluriel externe *égaux*, étant donné que la relation d'égalité lie entre elles les choses comparées, lien qui incite au pluriel interne; et le pluriel *égaux* a bel et bien une sémologie de pluriel interne. Un exemple toutefois me semble relever du pluriel externe. Hanse (1983) critique les auteurs du G.L.L.F. pour avoir «hésité» à mettre le pluriel dans *des chagrins sans égal*. Je ne vois pas ce que serait cette hésitation, sinon un refus d'*égaux* dont la valeur de pluriel interne est disconvenante, doublé d'un refus du pluriel en -s, trop contraire à la norme. Hanse (1983) fait des acrobaties pour justifier le singulier de l'expression *n'avoir d'égal que*, dont l'explication me semble être la même.

Émail (émaux/émaux). L'*émail* est un produit vitreux. Les *émaux* sont les différentes teintes de cette matière, et aussi l'ouvrage complexe d'orfèvrerie fait d'*émaux* de différentes couleurs. Ce pluriel interne souligne que *les émaux* sont un

seul produit ou un seul ouvrage. *Émails* désigne au contraire selon Grevisse des laques, des peintures, sans l'idée qu'elles sont une seule matière. Hanse (1983) prétend qu'*email(s)* a disparu au profit de *vernis à ongles*, mais *émail(s)* pour *laques*, *peintures brillantes* est bien en usage au Québec.

Idéal (idéaux/idéals). Hanse (1983) ne voit pas de différence, et pour Grevisse *idéaux* relève de la philosophie et des mathématiques, *idéals* de la littérature, la morale, les beaux arts. Sur 8 exemples de *idéaux* cités par Grevisse (1975), 1 est un pluriel externe, 2 sont ambigus, 5 sont nettement des pluriels internes. Sur 7 exemples avec *idéals*, 1 est ambigu, les 6 autres sont clairement des pluriels externes.

Journal (journaux/journals). Outre que *journaux* est souvent nettement un pluriel interne (*lire les journaux* (= la presse), *les journaux du dimanche*) le seul exemple de *journals* est un pluriel externe: [le film *Platoon*] «C'est un mélange d'intensité et de banal qu'on retrouve dans tous les journaux de guerre de 14-18». (M.K.).

Mal (maux/mals). Le pluriel *maux* emporte souvent une image de pluriel interne (*maux de dents*, *maux de tête*). Si *les maux de dents*, *les maux de tête* se disent alors que **les maux de mer*, **les maux du pays* sont impossibles, c'est que le sens de ces expressions est incompatible avec l'image de pluriel interne que charrie *maux*. S'il n'y a pas d'exemple de *mals*, il semble toutefois que dans «J'ai un de ces mal de mer, moi!» (Goscini, *L'odyssée d'Astérix*), le singulier ne soit qu'un compromis qui marque le refus de *maux* et évite la forme non-normative *mals*, dont il est de toute façon l'homonyme phonétique (comparer avec *égals*), et ce à la faveur du singulier dans *un de ces*.

Madame (mesdames/madames), *mademoiselle (mesdemoiselles/ mademoiselles)*, *monseigneur (messeigneurs/monseigneurs)*, *monsieur (messieurs/monsieurs)*. Étant donné qu'au vocatif les allocutaires sont présents ensemble, ils forment aux yeux du locuteur un groupe homogène, et c'est la forme forte qui vient toujours: «Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs...». En délocution et quand ces individus que l'on nomme par leur rang ne forment pas un groupe concret, on rencontre, par plaisanterie ou familiarité selon Hanse, *des mademoiselles*, *des monseigneurs*, *elles font les madames*. Même chose pour *des monsieurs* d'après Grevisse. La forme faible se rencontre aussi dans *des petits monsieurs* et Hanse recommande *des madame Marneffe*

(encore ce singulier!). Avec ce pluriel arithmétique net, **des mesdames Marneffe* serait impossible.

Os ([o]/[ɔs]). *Des* [o] livre facilement l'image d'ossements, c'est-à-dire d'os appartenant à des squelettes, image de pluriel interne (*faire de vieux os*). Dans le dessin animé d'*Astérix et Cléopâtre* cependant, on promet à Idéfix «un [gRozɔs], deux [gRozɔs], un tas de [gRozɔs]» et le dessin, repris du livre, est explicite: un os long, puis deux os longs identiques superposés, puis un tas d'os longs identiques. Pluriel arithmétique s'il en est. L'usage pour *des os à moelle*, qui livre aussi une image de pluriel externe, est bien [dezɔs] et non [dezo].

Boeuf ([bø]/[bœf]), *oeuf* ([ø]/[œf]). En commandant «deux [bø] en daube» le porteparole d'un couple de convives ferait la joie du restaurateur. Il faut dire [bœf]. De même, pour obtenir *deux* assiettes d'un oeuf au plat chacune, il faut commander «deux [øf] au plat». Avec [ø] on risque de n'obtenir qu'une seule assiette de deux oeufs, et que le restaurateur attende une autre commande. [bø], [ø] sont des pluriels internes en ce qu'ils sont compris référer au contenu d'une seule assiette.

Orgue M (*orgues* F/*orgues* M). Hanse (1983) qualifie *orgues* F d'emphatique. Pour Damourette et Pichon (1911) il s'agit d'un pluriel interne, l'instrument complet étant formé d'un assortiment de tuyaux. Pour désigner plusieurs instruments, les deux genres se rencontrent.

Arsenal (*arsenaux/arsenals*). *Arsenaux* désigne les dépôts d'armes d'une armée, d'équipement d'une marine, ce qui livre aisément l'impression d'un tout cohérent. Mais le pluriel **des arsenaux de photographes* est impossible, et l'on dit *des arsenaux de photographes*, car il n'y a pas de complémentarité entre les équipements de chacun.

Sental (*sentaux/sentals*). *Sentaux* apparaît seulement dans *la poudre des trois sentaux* des pharmaciens, expression qui souligne le complémentarité des trois parfums.

Terminal (*terminaux/terminals*). Malgré Hanse (1983), pour qui *terminal* «fait au pluriel terminaux, même en informatique», des *terminals* s'entend souvent dans ce contexte. Or si les *terminaux ferroviaires/à conteneurs/de transport* que cite Guilbert (1980) sont tous des structures complexes formées de plusieurs quais, les *terminals d'ordinateur* sont eux des objets d'apparence simple, de forme compacte.

Travail (travaux/travails). Désignant un instrument pour ferrer les chevaux, un compte qu'un ministre rend au roi, un métier (*j'ai deux travaux, un le jour et un le soir*), une activité nettement définie et comptée: « Ils [maçon et menuisier] avaient commencé plusieurs travaux » (in Damourette et Pichon (1911)), *travail* fait au pluriel *travails*. Désignant une activité complexe, des activités ou des efforts liés entre eux, il fait *travaux*: *attention, travaux; les travaux du ménage; les travaux d'Hercule*.

Val (vaux/vals). Bien qu'ils les considèrent tous deux archaïques, Damourette et Pichon (1911) voient entre ces deux pluriels la différence suivante: *vals* prédomine en hydrographie, ou chaque entité est distinguée, *vaux* dans les expressions courantes (*par monts et par vaux, par vaux et chemins*), où il renvoie plutôt à la nature accidentée du pays, à sa structure plutôt qu'à des vallées spécifiques.

8. Faits connexes au pluriel double.

Dans certains cas, la seule forme attestée est celle du pluriel fort. Il est cependant remarquable que dans les exemples où le sens visé exclut expressément toute idée de pluriel interne, la forme normative forte et unique devient parfois problématique, et il me semble qu'il n'est pas impossible de faire appel à une forme faible de pluriel en *-o*, pourtant inexistante ou condamnée par la grammaire normative.³

Voici ces cas:

Amiral, maréchal. Les titres d'*Amiral de la flotte, Amiral de France, Maréchal de France* ne peuvent être portés que par un seul officier à la fois:

? *Il y a eu dans l'histoire huit Maréchals de France.*

? *Il y a eu trois Amirals de France.*

3. Ces exemples sont, pour le moins, douteux, et par conséquent la valeur sémantique que je crois possible d'y attacher ne prétend pas emporter l'adhésion immédiate et entière du lecteur.

? Il y a eu dans l'histoire huit Maréchals de France.

? Il y a eu trois Amiraux de France.

Bail. Le pluriel *bails* ne semble pas impossible pour désigner non pas le contrat passé, mais le document même qui le signifie ou le formulaire de bail:

? On signe toujours deux bails.

mais: *Les baux viennent à terme bientôt.*

Fanal. *Les fanaux gauches des navires et des avions sont verts* laisse l'impression de plusieurs *fanoux* de chaque côté d'un bateau ou d'un avion. ? *les fanals gauches* résout l'ambiguïté.

Signal. *Des signaux*, c'est un tout cohérent qui forme un code ou un message, mais dira-t-on:

? Il vend des signaux d'alarme.

? Il vend des signaux d'alarme.

Total. Guilbert (1980) parle de *voyage total*, de *livre total*, de *film total*, mais ne donne aucun exemple pluriel. Quoique l'on sorte ici du cadre du substantif, il serait intéressant de savoir si l'on dit:

? des voyages totaux.

? des voyages totaux.

Les pluriels forts, au contraire, se prêtent aisément à des emplois nets de pluriels internes, même en l'absence d'un pluriel faible complémentaire. Voici quelques cas:

Les animaux, minéraux et végétaux, c'est respectivement les règnes animal, minéral et végétal.

Des capitaux, c'est une masse d'argent aux origines variées.

Commensaux et *rivaux* sont définis en fonction d'une réciprocité. Pas de *commensal* sans un autre *commensal*, de *rival* sans un autre *rival*.

Les *cardinaux*, c'est aussi le conclave.

Les *hôpitaux* sont une seule institution complexe (cf. *interne des hôpitaux*).

Les *locaux* d'une compagnie sont l'ensemble des lieux qu'elle occupe.

Les *pectoraux* sont un groupe de muscles.

Les *universaux*, c'est le jeu des cinq façons dont le prédicat lie au sujet (genre, espèce, différence spécifique, propre, accident).

Les *vassaux* sont quant à eux définis en fonction d'un terme de référence commun, le suzerain.

Le scepticisme acharné de certains grammairiens en revient à nier les faits, ainsi Hanse (1983) qui ne veut voir dans les pluriels doubles qu'une question de niveau de langue et non de sens, ou Mok (1968), qui esquive le problème sinon pour parler d'homonymie avec *travail*.

9. Synthèse

Faut-il conclure de tout cela que la morphologie du français connaît au fond trois nombres, singulier, pluriel interne et pluriel externe? Sans doute rien de si spectaculaire. Plus qu'un fait profond de système, c'est l'opportunisme de la langue qui joue ici. Que les accidents de l'histoire livrent deux formes concurrentes, et la langue cherche (conséquence de la loi d'économie?) à rendre le doublet signifiant. C'est après tout ainsi qu'à la ruine de la déclinaison sont nées les paires *pâtre/pasteur*, *on/homme*. C'est aussi ce qui explique que, là où elle est déliée de toute sexuisemblance, l'opposition des genres a donné lieu aux récupérations les plus diverses.

De fait, l'exploitation de ces accidents de la sémiologie morphologique que sont les pluriels doubles pour l'expression de l'opposition nombre interne/nombre externe se retrouve, indépendamment, dans d'autres langues romanes. De Carvalho (1970 et 1974) a montré qu'en latin l'opposition des génitifs en *-um* (*duum*, *modium*,

nummum) et des génitifs en *-orum* (*duorum, modiorum, nummorum*) est une opposition pluriel interne/pluriel externe. Rochetti (1968) a bien fait voir qu'en italien aussi des pluriels doubles, distingués cette fois par une alternance de genre héritée de certains neutres en *-a*, a donné lieu aussi à une exploitation systématique pour opposer pluriel interne et pluriel externe: *ginocchia/ginocchi, grida/gridi, urla/urli, vestigia/vestigii, carna/carni, miglia/migli*, etc.

Or, il y a dans tout cela quelques éléments fort significatifs. Les faits français et les faits italiens sont apparus indépendamment des faits latins. Dans les trois cas, le phénomène est limité à un petit nombre de mots et ne semble pas avoir manifesté une tendance à se systématiser ni à s'étendre. Dans les trois cas on oppose une forme forte et une forme faible: le génitif pluriel de la 2^e déclinaison latine se formait en principe à l'époque classique en *-orum* et non plus en *-um*; le pluriel d'un mot italien masculin est en principe lui aussi masculin et non féminin; le pluriel d'un nom français se construit en principe par l'adjonction ou le maintien d'un [s] final et non par une alternance vocalique ou suffixale. Et dans les trois cas c'est la forme faible qui signifie le pluriel externe et la forme forte le pluriel interne.

Je ferai donc l'hypothèse que, pour le français, ce n'est pas l'opposition pluriel interne/pluriel externe qui a suscité l'apparition des pluriels doubles mais, au contraire, que la valeur de pluriel interne naît de ce qu'une sémiologie forte, qui affecte la forme phonologique du lexème, est concurrencée par une autre sémiologie de pluriel, faible celle-là, qui ne modifie pas la forme du lexème. Au résultat, le pluriel faible est ainsi senti comme une opération extérieure au singulier, opération de reduplication en l'occurrence, tandis que le pluriel fort, puisqu'il aboutit à modifier la forme phonétique du lexème, est donc senti être un pluriel qui affecte quelque chose dans la conception même du référent — ce qui est bien le cas du pluriel interne.

Sémiologie faible:	Sémiologie forte:
1) ajout extérieur d'un [s] suffixal réalisé dans cer- tains environnements seulement 2) même phonétique du lexème que le singulier	1) ajout extérieur d'un [s] suffixal réalisé dans cer- tains environnements seulement 2) par rapport au singulier, alternance vocalique dans le lexème.
Sémantisme correspondant:	Sémantisme correspondant:
1) une pluralisation 2) qui est la stricte redu- plication du singulier: pluriel externe.	1) une pluralisation 2) qui affecte la conception même du référent: pluriel qui propose une structure complexe du référent, pluriel interne.

...ce qui revient à faire du pluriel interne une question de morphologie lexicale, pour laquelle point n'est besoin d'invoquer un système hérité de l'indo-européen. Les pluriels doubles du français ne sont pas «quelques rares vestiges d'une double pluralité physiquement signifié» que veut y voir Molho (1970:59).

Le seul cas pour lequel semble jouer une sémiologie ancienne du pluriel interne en français est justement aussi le seul cas auquel ne peut pas s'appliquer notre hypothèse: *orgues*. L'opposition masculin/féminin en effet n'amène aucune altération phonétique du lexème; mais Guillaume (leçon du 3-12-1942), et à sa suite Lafont, voient dans la valeur de collectif que prend parfois le féminin une trace de l'ancien collectif en a (-a-) de l'indo-européen. C'est ce qui, pour Lafont, expliquerait non seulement les faits de l'italien mais aussi la valeur de pluriel interne du féminin dans grec anc. *mêra/merós/merof*. lat. *iocal/oicus/ioci*, occ. *òssa/òs/òsses*.

Quant à l'affinité entre duel et pluralité interne, ne serait-elle explicable par le fait que la sémiologie duelle, en voie de disparation, était devenue une sémiologie forte?

Hervé Curat
 Department of french
 University of British Colombia

Références

- CURAT, H. (1985) «Les théories psychomécaniques de l'article», *Revue québécoise de linguistique*, 4, 2-3: pp.9-20.
- DAMOURETTE, J. et E. Pichon (1911) *Des mots à la pensée, Essai de grammaire de la langue française*, Paris, D'Artrey, Tome 1.
- DE CARVALHO, P. (1970) *Recherches sur la catégorie du nombre en latin: le «pluriel poétique»*, Thèse de doctorat de 3e cycle, Bordeaux.
- DE CARVALHO, P. (1974) «Remarques sur certains signes du pluriel dans la déclinaison latine», *Revue des études anciennes*, 76, pp.3-4, pp.243-245.
- DUMEZIL, G. (1975) *Les dieux souverains des indo-européens*, Paris, Gallimard.
- FURUKAWA, N. (1977) *Le nombre grammatical en français contemporain*, Tokio, France-to-sho.
- GREVISSE, M. (1975) *Le bon usage*, Gembloux, Duculot, 10e édition.
- GUILBERT, P. (1980) *Dictionnaire des mots contemporains*, Paris, Robert.
- GUILLAUME, G. *Conférences à l'École pratique des hautes études, 1942-43 série B* [inédit du Fond Gustave Guillaume, Université Laval, Québec]
- GUILLAUME, G. *Conférences à l'École pratique des hautes études, 1958-59*, [inédit du Fond Gustave Guillaume, Université Laval, Québec]
- GUILLAUME, G. (1964) *Langage et science du langage*, Paris, Nizet.
- GUILLAUME, G. (1985) *Leçons de linguistique, 1945-46, série C*. Texte établi par C. Wimmer, Lille-Québec, Presses de L'Université de Lille--Presses de l'Université Laval.
- HANSE, J. (1983) *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne*, Duculot, Gembloux.
- IMBS, P. (1971-) *Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du 19e et du 20e siècle*, Paris, Centre National de la Recherche Scientifique.
- JULLIAND (1965) *Dictionnaire inverse de la langue française*, The Hague, Mouton.
- LAFONT, R. (1970) «Genre et nombre en indo-européen. Essai d'explication unitaire des pertinences du nominal», *Revue des langues romanes*, 79, 1, pp.89-148.

- LITRE, É. (1850) *Dictionnaire de la langue française*, Paris.
- MARTIN, R. (1981) «Psychomécanique et formalisation de la théorie linguistique» dans JOLY, A. et HIRTLE, W. *Langage et psychomécanique du langage*, Lille-Québec, Presses Universitaires de Lille, Presses de l'Université Laval, pp.525-536
- MEILLET, A. et J. Vendryes (1960) *Traité de grammaire comparée des langues classiques*, Paris, Champion.
- MEILLET, A. (1964) *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*, 8e ed., University of Alabama Press.
- MOIGNET, G. (1965) «Le problème du nombre», *Bulletin de la faculté des lettres de Strasbourg*, 43,6, pp.463-479.
- MOIGNET, G. (1973) *Grammaire de l'ancien français*, Paris, Klincksieck.
- MOIGNET, G. (1981) *Systématique de la langue française*, Paris, Klincksieck.
- MOK, Q.I.M. (1968) *Contribution à l'étude des catégories morphologiques du genre et du nombre dans le français parlé actuel*, The Hague, Mouton.
- MOLHO, M. (1970) «Duel et possessifs en florentin du '500», *Mélanges P. Fouché*, Paris, Klincksieck, pp.59-79.
- RHEIMS, M. (1969) *Dictionnaire des mots sauvages*, Paris, Larousse.
- ROCCHETTI, A. (1968) «Les pluriels doubles de l'italien: une interférence de la sémantique et de la morphologie du nom», *Les langues modernes*, 62,3, pp.351-359.
- SOLTESZ, J. (1978) «Nombre grammatical et système du nombre en français», *Cahiers de linguistique*, 7, Université du Québec, pp.89-135.